A.N.E.L.
Association Nationale des Elus du Littoral

e-Liaisons Littorales

Courriel mensuel de l'Association Nationale des Elus du Littoral

ÉDITORIAL

AVRIL-MAI 2008 - n°49

L'actualité du monde maritime a été largement relayée dans la presse nationale et locale et si la crise du prix des carburants atteint de nombreuses professions, elle touche de plein fouet les activités liées au secteur de la pêche. Les élus des collectivités littorales, soucieux du développement équilibré de leurs territoires, sont très attentifs à la politique de soutien annoncée par le Plan BARNIER et aux mesures prévues dans le cadre des projets de lois du Grenelle de l'Environnement.

La gestion intégrée de la mer et du littoral a fait l'objet d'un comité de suivi particulier, sous la présidence de Jérôme BIGNON, assisté d'un groupe d'experts et leurs travaux seront présentés lors du prochain Conseil National du Littoral.

La commission permanente du C.N.L. se réunira le Jeudi 10 Juillet, de 9h à 12h, au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT), Hôtel de Roquelaure, 246 bd Saint-Germain, à PARIS. Elle sera présidée par Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, président délégué du CNL.

Les élus et autres membres de cette instance de réflexion et de proposition, seront donc invités à débattre des orientations contenues dans l'article 28 du projet de loi de programmation du Grenelle. Il a été soumis à l'avis du Conseil économique et Social puis au Conseil d'Etat et il devait être présenté en Conseil des ministres, le 10 Juin 2008.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence auprès de la DIACT par tél. : 01.40.65.10.09 / 01 40 65 10 69 ; fax : 01.40.65.12.39 ou mél : jocelyne.colin@diact.gouv.fr / marc.gastambide@diact.gouv.fr) ou au SG Mer (tel : 01 53 63 41 64 – mél : christophe.le-visage@pm.gouv.fr) ou d'informer ce dernier de votre éventuelle impossibilité à participer à cette réunion.

Pierre MIRABAUD, délégué interministériel de la DIACT, a quitté ses fonctions et a été remplacé par Pierre DARTOUT, préfet, qui a occupé des fonctions dans de nombreux départements littoraux et notamment dans le VAR.

Dominique BRESSON, ancien chargé de mission Littoral à la DIACT, a également quitté la DIACT pour rejoindre le Cabinet de Jean-Louis BORLOO, comme Conseiller Technique chargé de la Mer, du Littoral et de l'Outre-mer.

Christophe LE VISAGE, délégué adjoint pour la façade Atlantique de la DIREN Bretagne, a été nommé au Secrétariat Général de la Mer, auprès de Xavier de la GORCE et a repris le suivi des travaux du Conseil National du Littoral.

VIE de l'ANEL

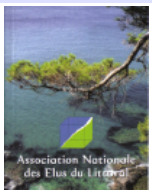

Les JOURNEES NATIONALES d'ETUDES de l'ANEL auront lieu à TOULON, du 17 au 19 Septembre 2008, sur le thème du Patrimoine Littoral et Maritime, levier du développement économique des territoires.

Ces Journées d'Etudes nous permettrons d'envisager les moyens de valoriser les héritages maritimes (littoraux et en mer) poursuivant ainsi la réflexion menée en 2007 à PLOEMEUR, autour de la maitrise foncière. Ce sera aussi le moment de présenter les propositions du comité de suivi du Grenelle de l'Environnement pour une gestion intégrée de la mer et du littoral, favorisant la régulation des activités (zones Natura 2000 en mer ; énergies marines renouvelables…) et l'occupation des espaces maritimes et littoraux, dont l'examen par le Parlement est prévu à l'automne 2008.

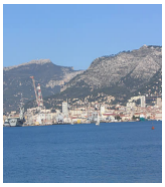

Nous serons accueillis à TOULON par Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire et administrateur de l'ANEL. Nous vous attendons nombreux pour ces Journées d'Etudes dont les débats seront suivis de visites de sites exceptionnels, organisées par Gil BERNARDI, maire de LAVANDOU et représentant de l'ANEL pour la façade méditerranéenne.

L'Assemblée Générale de renouvellement des instances de l'ANEL se tiendra le mercredi 17 septembre après-midi, avant les Journées d'Etudes du JEUDI 18 et du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008.

L'ANEL a réuni son conseil d'administration, le mercredi 21 MAI, à PARIS

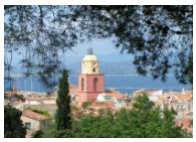

A l'ordre du jour : **la préparation du renouvellement de ses instances statutaires** et l'augmentation du nombre de ses administrateurs pour tenir compte de l'évolution des adhésions des différentes collectivités territoriales, les Régions et des Départements littoraux ayant été nombreux à rejoindre l'ANEL. Il est aussi envisagé de constituer un collège d'experts pour appuyer la réflexion des élus.

Le Président Yvon BONNOT a insisté sur la nécessaire disponibilité des élus, candidats au renouvellement de leur mandat au sein du Conseil d'administration, car l'ANEL est de plus en plus sollicitée pour participer à de nombreux colloques et groupes de travail et il serait bon de constituer ce « vivier » d'élus de l'ANEL que nous réclament nos partenaires privés et publics.

Lors de ce conseil d'administration, **les élus ont fait état de leurs craintes face à l'élaboration des projets NATURA 2000 en mer.** Ils ont alerté leurs collègues sur les périmètres décidés parfois un peu rapidement et qui suscitent beaucoup d'interrogations. Ils leur ont conseillé de prendre des délibérations sous réserve (voir aussi le décret du 15 mai 2008 publié au J.O du 17 mai 2008).

Pascal BERTEAUD, Directeur de l'EAU du MEEDAT, invité à venir présenter le projet en cours de certification de la qualité de l'eau de baignade, a souligné les efforts entrepris par les deux associations l'ANEL et l'ANMSCCT, avec l'appui du ministère de l'Ecologie et des autres ministères (Santé, Intérieur, Tourisme) et s'est réjouit de l'évolution du dossier.

Il a tenu à souligner l'amélioration constante de la qualité des eaux de baignade en France depuis les années 1960. Des efforts restent à faire et **la démarche de certification en cours permettra d'aider les communes à anticiper les mesures à prendre dans le cadre de la directive de 2006, qui s'appliquera progressivement jusqu'en 2015.**

Yvon BONNOT l'a remercié pour l'aide apportée à l'ANEL dans ce dossier difficile et long à faire évoluer. Il s'est félicité de voir que **les efforts réalisés par de nombreuses communes littorales pour améliorer la qualité de l'eau de baignade et informer le public, vont enfin pouvoir être reconnus par un logo spécifique à l'eau.**

Le Comité de pilotage pour la certification de la démarche « qualité de l'eau de baignade », s'est réuni de nombreuses fois depuis Janvier 2008 pour établir un référentiel de certification. Y sont également associés des représentants des collectivités volontaires pour être des sites pilotes et les principaux partenaires privés, SAUR, SUEZ et VEOLIA. Le référentiel a vocation à servir de cahier des charges aux collectivités qui souhaiteront entrer dans une démarche d'excellence pour l'information sur la qualité de leurs eaux de baignade.

Ce long travail de réflexion commune entre les collectivités, les administrations publiques et les prestataires publics et privés, devrait aider les communes soucieuses de se préparer à l'application de la Directive européenne de 2006 dont la transposition se fera progressivement jusqu'en 2015 (voir la Loi sur l'eau de décembre 2006). Nous espérons qu'il sera validé prochainement afin de pouvoir le proposer aux communes volontaires pour entrer dans cette démarche, dès la fin 2008, pour la saison 2009.

Dès que le projet de référentiel sera finalisé et officialisé, nous ne manquerons pas de vous l'adresser pour que la commune volontaire puisse présenter un dossier de candidature à la certification. Le choix des organismes certificateurs relèvera de chaque collectivité, à partir du cahier des charges qui aura été validé.

Nous remercions les élus et leurs représentants qui, par leur présence au sein du Comité de pilotage et par leur disponibilité sur le terrain, ont contribué à enrichir nos réflexions. Vous avez été nombreux à demander à être pré-audités par le Bureau Veritas, mais nous n'avons pu répondre à tous.

Yvon BONNOT a informé ses collègues de la mission que le ministre Jean Louis BORLOO avait confiée à la navigatrice Catherine CHABAUD qu'il recevait l'après- midi. Cette mission poursuit les mêmes objectifs que ceux fixés à Yves GAUTHIER qui avait mené le recensement des projets portuaires, selon leur état d'avancement et leur faisabilité. Le premier ministre François FILLON avait annoncé lors de la séance du CNL du 31 Janvier 2008, **un appel à projets exemplaires**. Il reviendra à Catherine CHABAUD de le proposer, en vue de sélectionner les projets s'inscrivant dans des démarches environnementales innovantes.

Sa lettre de mission lui demande également de recenser les actions de sensibilisation à la protection du littoral, de proposer une refonte du droit annuel de francisation et de navigation pour une taxation plus juste et de préparer l'organisation d'un colloque autour des enjeux associant développement durable et filière nautique. Elle est assistée dans cette mission par Olivier MORNET, de la direction des Affaires Maritimes.

Puis Jérôme BIGNON est venu présenter les travaux du Comité de suivi du Grenelle (COMOP n° 12) consacré à la gestion de la mer et du littoral, qu'il pilote depuis le mois de Janvier 2008. Il a fait part des réflexions menées pour faire avancer la prise en compte des collectivités comme acteurs de la mer.

Depuis le 30 avril 2008 et la conférence de presse du ministre Jean Louis BORLOO, le Comité opérationnel n° 12 a repris ses travaux pour **préciser les dispositions de l'article 28 de l'avant projet de loi de politique générale et rédiger ce qui pourrait constituer un titre Mer et Littoral.**

L'article 28 de l'actuel projet de loi pose les principes d'une réflexion qui a été très approfondie et ne reflète que partiellement les contributions de tous les membres de ce Comité.

Du fait de l'importance de ces questions qui pourraient faire l'objet d'un projet de loi spécifique à la mer, traitant de la gouvernance concertée de l'avenir des activités maritimes, donc de notre patrimoine maritime, il a été convenu de les présenter lors des Journées Nationales d'Etudes.

Jérôme BIGNON a également proposé aux membres du CA de l'ANEL de réfléchir à un rapprochement avec l'association RIVAGES de France, créée pour gérer les terrains du Conservatoire du Littoral et pour fédérer les guides qui travaillent auprès des gestionnaires de ces terrains (collectivités, syndicats…)

Un projet déjà évoqué lors des Journées Nationales de TORREILLES en 2006 mais qui n'avait pas pu se concrétiser jusqu'à présent. Les administrateurs de l'ANEL ont souhaité avoir de plus amples renseignements sur les statuts et les missions de chaque association, ainsi que sur les moyens humains et financiers dont elles disposent respectivement pour apprécier les évolutions communes possibles. Il a donc été prévu que les adhérents soient sollicités, lors de la prochaine A. G du 17 septembre 2008, à TOULON sur la base de ces informations.

Groupe de travail SIG Littoral : une nouvelle réunion se tiendra, à Paris, entre les partenaires du comité de pilotage, le 2 juillet prochain, pour réfléchir sur la possibilité d'organiser des actions de formation.

Comme nous nous y étions engagés, chaque commune littorale a reçu un CD, avec un guide d'utilisation, grâce au concours de Pierre VIGNE du CETE Normandie, de Clément JAQUEMET de la Direction Générale de Modernisation de l'Etat et aux données fournies par le SHOM, l'IGN, le BRGM et l'IFREMER.

Des élus et leurs services techniques avaient souhaité recevoir une formation complémentaire pour utiliser ce nouvel outil . Si vous êtes intéressés par une formation, merci de nous le faire savoir, ce qui permettra à l'ANEL de mieux connaître les besoins de formation à prévoir et de les organiser avec les partenaires qui nous ont aidés à mettre en place ce groupe de travail. (par mail, à l'attention de : anel1@wanadoo.fr ou par fax 01 44 11 11 79 et aussi auprès de : pierre vigne @equipement.gouv.fr ou encore, par le forum internet : www. geolittoral.equipement.gouv.fr)

CODCAP : des réunions régulières ont lieu entre les membres de ce comité informel qui a décidé d'avoir une présidence tournante. Après la F.I.N., c'est la F.F.P.P. qui a pris le relais de l'organisation des réunions qui permettent de prolonger les travaux menés par les uns et les autres, dont ceux du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, présidé par Gérard d'ABOVILLE avec l'appui de Vianney SEVAISTRE.

Les guides publiés par ODIT France, dont le dernier en date porte sur le financement des projets de ports de plaisance, relayent également les travaux auxquels contribue chaque organisme (disponibles auprès de la documentation française).

Les professionnels du nautisme réclament toujours de nouvelles places dans les ports, soulignant les efforts entrepris par la filière en faveur des « bateaux propres » ou bateaux « bleus » et pour prendre en compte les contraintes environnementales dans les projets actuels. Ils l'ont rappelé lors de la Journée technique organisée par ODIT France sur les Ports de Plaisance le 20 Mai dernier, à Paris. Ils craignent que les effets induits par cette activité touristique, jusqu'alors florissante, ne soient freinés par le manque de nouvelles places dans les ports.

A signaler la prochaine étude sur les reconversions portuaires, qui devrait être disponible prochainement et à laquelle l'ancienne stagiaire de l'ANEL, Ariane PROVOST, a participé.

ACTUALITES DU LITTORAL

ENVIRONNEMENT et LITTORAL

Nous apprenons ce jour avec tristesse le décès de Lucien LAUBIER, océanographe passionné et fidèle ami de l'ANEL qui a souvent participé à nos travaux. Son érudition et sa pédagogie éclairaient les conférences de l'Institut Océanographique dont il fut le directeur jusqu'à l'an dernier.

Nous présentons nos condoléances à tous ses proches et partageons la peine de ses nombreux amis et relations.

ERIKA : des commentaires sur l'indemnisation « innovante » du préjudice écologique des collectivités territoriales

Une analyse du jugement et des commentaires sur l'atteinte à la réputation et à l'image qui peut être comparée à un préjudice moral subi par la collectivité territoriale, par Agathe VAN LANG, de l'Université de La Rochelle.

A lire dans l'actualité jurisprudentielle de l'AJDA du 5 mai 2008 , p 937-941

En décembre 2007, Lucien LAUBIER publiait un ouvrage « La marée noire de l'ERIKA, quelles conséquences écologiques ? »

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE : PREVENTION ET REPARATION DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet de loi examiné par le Sénat le 28 mai transpose, très tardivement, en droit national la directive européenne sur les sanctions pénales en cas de pollution maritime, donnant un contenu au principe « pollueur/payeur ».. Des dispositions nécessaires mais jugées inquiétantes par Armateurs de France qui attire l'attention du gouvernent sur les dangers, pour la flotte française, d'une réglementation plus sévère qu'ailleurs et notamment plus sévère pour les navires sous pavillon français que pour les étrangers.
L'Institut Français de la Mer soutient cette réclamation en faveur de plus d'équité entre navires européens.
Le Monde, 17 juin 2008, « La mer aussi est verte» d'Eudes RIBLIER
Lire aussi sur le site www.actu-environnement.comdu 29/05/2008

LA LOI SUR L' EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES : UNE EVALUATION UN AN APRES

Le rapport des députés André FLAJOLET et André CHASSAIGNE fait le point sur les décrets et arrêtés publiés en application de cette loi, en analyse les aspects positifs et fait des propositions pour clarifier et améliorer sa mise en œuvre. Une contribution très intéressante pour comprendre **les enjeux d'une mise en œuvre rapide et concertée des dispositions administratives devant permettre à la France d'éviter de nouveaux contentieux communautaires très coûteux.**
Les rapporteurs ont souligné la qualité d'écoute et de concertation de la Direction de l'Eau et les efforts réalisés par les Agences de l'Eau. Mais il reste encore beaucoup à faire …..
La Gazette des communes, cahier détaché n° 2-22 / 1936 – 2 juin 2008

Lire aussi le rapport de l'AFSSET sur les conséquences des dispositions relatives aux eaux de baignade, qui va dans le sens de la démarche de certification engagée par nos associations et le MEEDAT.

Le Littoral AQUITAIN et l'Agence de l'eau ADOUR – GARONNE :

Ce littoral présente la richesse mais aussi la complexité d'un territoire côtier qui va de LA ROCHELLE à HENDAYE en passant par le Bassin d'Arcachon et son système en constante évolution. Il comporte 630 kms de frange côtière, le vaste estuaire de la Gironde et des marais.
Cette zone bénéficie **d'un protocole pour la protection des eaux côtières en Aquitaine** qui s'intègre dans le G.I.P. inscrit dans le contrat de Plan Etat-Région 2007/2013 et dont les objectifs visent la préservation des espaces naturels côtiers et la maîtrise du développement touristique.
Albert LARROUSSET, maire de GUETHARY, témoigne des efforts accomplis avec le syndicat KOSTA GARBIA mis en place dès 2005.
« Le littoral un espace menacé » article de la revue de l'Agence Adour-Garonne, p. 13 – 24

SDAGE : consultation du public du 15 avril au 15 octobre 2008

Cette consultation du public est prévue pour la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans les 6 bassins métropolitains.
Journal officiel du 28 mars 2008.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES en LANGUEDOC-ROUSSILLON

Changements climatiques et élévation du niveau de la mer : la DIREN de la Région s'est intéressée plus particulièrement à cette problématique dans le but d'identifier les impacts qu'aurait un tel phénomène, en cas d'inondation et de tempêtes.

De son côté, le Conservatoire du Littoral a mené une étude prospective nationale pour évaluer les impacts de l'érosion côtière sur ses terrains d'ici à 2100. Ces recherches permettent d'anticiper et de réfléchir à des orientations stratégiques adaptées. Par ailleurs, un atlas numérique des zones inondables par submersion marine du littoral sableux est en cours de réalisation par le CETE Méditerranée.

La lettre des Lagunes , Hors Série N° 1 -2008 par M.CARRENO ; C.BELAIR, M.ROMANI. mai 2008

A noter également le **second projet européen BEACHMED**, qui poursuit le programme INTERREG Sud qui va approfondir les recherches environnementales déjà menées en matière d'érosion notamment.

A signaler également le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) qui dénonce l'impréparation manifeste aux impacts des changements climatiques.
« Tsunamis sur les côtes françaises » par *Roland COURTEAU, sénateur.*
contact *s.becta@senat.fr*

et aussi les Notes du PLAN BLEU « Faire face aux crises et aux pénuries d'eau en Méditerranée »

ANALYSE STATISTIQUE ET CARTOGRAPHIE DE L'EROSION MARINE

Constat : un quart des côtes métropolitaines recule du fait de l'érosion marine et en dépit des nombreux ouvrages de défense contre la mer. La mobilité du trait de côte est naturelle : liée aux vents, aux courants marins et à la nature géologique et morphologiques des côtes. L'artificialisation des bords de mer et toutes les activités humaines ont un « impact sur l'évolution du trait de côte et peuvent influencer les courants marins et les transports de sédiments.

Les dossiers de l'IFEN, numéro 06, octobre 2007, 32 pages

POSIDONIES du CAP D'AGDE : AIRE MARINE PROTEGEE NATURA 2000 en Mer

La première Aire Marine Protégée (AMP) française, de type NATURA 2000 en mer, est dotée d'un Document d'Objectif , depuis le 17 mai 2008, accompagné d'une Charte NATURA 2000 « Posidonies du Cap d'Agde ». Elle s'étend sur 2 300 hectares en mer où les activités maritimes doivent veiller au respect de l'environnement. Il s'agit d'un des rares sites régionaux où se trouvent des herbiers de posidonies, qui présente, en outre, une très grande richesse en faune et en flore algale.

Le Comité National de concertation sur les Aires Marines Protégées s'est réuni le 23 Mai 2008 sur ce sujet et **a lancé différentes études pour évaluer les conséquences des sites Natura 2000 sur les différentes activités en mer :** les activités de pêche et d'aquaculture, les extractions de matériaux et dragages, les sports et loisirs.

Le décret du 15 mai 2008, publié au J.O. du 17 mai 2008, modifie les dispositions réglementaires du Code de Environnement et précise les procédures de désignation des sites marins.
Les projets de sites marins peuvent être consultés sur le site de l'A.A.M.P. www.aires-marines-protégées.fr

LA CHARTRE des ESPACES COTIERS BRETONS

Cette Chartre, adoptée en décembre 2007 par le Conseil Régional de BRETAGNE a été présentée le 29 avril 2008, à RENNES, devant un auditoire nombreux, par Jean-Yves LE DRIAN et Janick MORICEAU, respectivement président et vice-présidente de la Région.

Décliné en sept enjeux, **ce document est le fruit d'un long travail de concertation pour définir collectivement l'avenir souhaité pour la zone côtière bretonne, dans le respect des activités de chacun et pour la recherche d'un développement équilibré profitable à tous**. Ce fut l'occasion pour le Président de la Région de regretter le retard pris pour la signature de l'Etablissement public foncier régional, dont le but est de favoriser une meilleure maitrise foncière, souhaitée par le plus grand nombre et nécessaire à l'aménagement des territoires littoraux.
mimer@region-bretagne.fr

AGENDA 21 : « AGIR ENSEMBLE POUR DES TERRITOIRES DURABLES »

15 ans après le sommet de la Terre à RIO (1992), la plupart des régions, départements et communes françaises se sont engagés dans le développement durable. Partout se multiplient des initiatives pour apporter à tous un cadre de vie, des infrastructures et des services de qualité avec l'objectif de répondre aux changements climatiques et de maintenir les équilibres écologiques, en veillant à limiter les impacts négatifs sur notre environnement. **Une exigence qui doit être perçue comme une valeur ajoutée pour tous les acteurs.**

Le Comité 21 publie un guide, fruit de l'expertise acquise auprès des collectivités, qui propose des réponses concrètes www.comité21.org et Infos 21 du 21/05/2008 N°92

A lire également, l'ouvrage collectif animé par le comité français du programme MAB sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO, envisageant les modes de gestion à privilégier pour aller vers le développement dit « durable ».

Ce document peut être téléchargé sur le site www.Mab-France.org

Et aussi un cahier spécial du Journal le Monde sur « l'emballement durable » daté du 3 avril 2008, n° 19656. Publié pendant la semaine du développement durable, il fait le point sur ce qui doit changer dans nos pratiques quotidiennes.

JOURNEE MONDIALE DE LA NATURE : BIODIVERSITE, LE DECLIN CONTINUE

Un constat bien peu rassurant de l'IUCN (Union mondiale pour la nature), en dépit des efforts réalisés jusqu'à présent. **Une liste rouge** retenue par la Convention sur la diversité biologique comme un indicateur privilégié pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde. Elle **précise les espèces menacées et celles disparues** : un mammifère sur quatre et un oiseau sur huit seraient en péril. Pour les experts, le seul remède consiste à maintenir les grands espaces naturels.

ww.uicn.fr et Journal Le Monde du 17 Mai 2008

DES RECIFS ARTICIELS AU LARGE D'ETRETAT

Pour lutter contre l'appauvrissement des fonds marins, on immerge des structures au large des côtes pour qu'elles servent d'abris aux organismes marins et permettent la reconstitution d'écosystèmes complets. Une technique très largement développée au Japon et aux Etats-Unis. La France compte actuellement 50 000 m3 de récifs répartis le long de la côte méditerranéenne et quelques uns au large de la façade atlantique. Les résultats sont concluants et sont donc reproduits.

www.actu-environnement.com du 29/05/2008 et lire aussi Le marin, 6 juin 2008

PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

LA REFORME PORTUAIRE EN DEBAT AU PARLEMENT

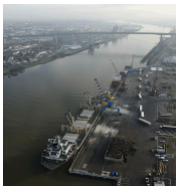

Le projet de loi en discussion porte sur le statut des futurs « grands ports maritimes », actuellement appelés Ports Autonomes et il vise à en renforcer la compétitivité. Il a été adopté, en urgence, en 1ère lecture par le Sénat, le 21 mai 2008.
L'article 12 bis introduit un conseil scientifique d'estuaire pour la Seine, la Loire et la Gironde afin de mobiliser l'expertise sur les milieux naturels et leur fonctionnement.

Certaines dispositions de ce texte inquiètent les responsables du Conservatoire du Littoral, les espaces naturels sur lesquels le Conservatoire intervient risquant d'être gérés par les grands ports maritimes. Les débats à venir permettront sans doute de régler ce problème.
www.sénat.fr/leg/pj/07, 22 mai 2008

NATIONALITE DES EQUIPAGES DE NAVIRES

La loi est publiée au Journal Officiel du 8 avril 2008

PORTS DE COMMERCE – BILAN 2007

Catherine BALLOT fait état **d'un bilan très moyen pour l'année 2007**, les gros trafics de vrac n'ayant pas tenu leurs promesses. L'envolée du prix du baril n'a guère favorisé les importations de brut. Elle énumère des causes diverses expliquant cette situation assez médiocre. Selon la méthode adoptée par les Hors Série, suit une présentation détaillée par ports, pour illustrer cet éditorial qui résume la situation de l'année mais qui ne saurait effacer des **différences notables selon les ports**.

L'exemple des ports d'Outre-mer révèle un record historique pour POINTE A PITRE, en GUADELOUPE, qui devra s'adapter en doublant les quais sous peine d'être saturé en 2010.
Son voisin de MARTINIQUE, FORT de France , n'a pas connu un tel succès puisque le passage de l'ouragan DEAN en aout 2007 et le tremblement de terre de Novembre ont causé des très gros dommages matériels.
La destruction des plantations a interrompu la commercialisation des bananes, principal produit d'exportation de l'ile.

HORS SERIE Le marin, AVRIL 2008, 5 euros, 54 pages

PLAISANCE : BREST et les 2èmes RENCONTRES NATIONALES

Les 11 et 12 juin ont eu lieu ces journées dont le thème portait sur les Ports de Plaisance et le développement durable. De nombreux exemples témoignent de la prise en compte des contraintes environnementales dans l'aménagement portuaire . Le respect du milieu naturel est coeur de leurs préoccupations.

Les débats ont fait écho à ceux entendus lors de la **Journée technique ODIT France à PARIS**.
Le président Yvon BONNOT représentait l'ANEL en participant aux Tables rondes de ces deux manifestations.
En ligne sur le site d'ODIT France.

LORIENT : CITE DE LA VOILE Eric TABARLY, UNE INAUGURATION REUSSIE

La Cité de la Voile Eric TABARLY, au cœur de l'ancienne base sous-marine, a été inaugurée dix ans après la disparition en mer d'Irlande, de ce marin d'exception et a réuni de nombreuses personnalités et amis.

Le site a été conçu comme un lieu de découverte de l'aventure de la voile moderne et de la course au large, dans le sillage d'Eric Tabarly. La Cité de la Voile vous convie à vivre une expérience inoubliable, dans un lieu convivial et chaleureux. Exposition temporaire du 17 mai au 15 novembre 2009. site www.citevoile-tabarly.com

Et pour prolonger le voyage, le film documentaire de Pierre MARCEL, produit par Jacques PERRIN, qui retrace le parcours ce marin hors norme. En salle à partir du 11 Juin 2008.

DEAUVILLE : 3ème édition de la Semaine internationale de la VOILE

Le Conseil général est partenaire avec la ville de l'organisation de cette manifestation sportive où 77 équipages se sont rencontrés en Baie de Seine.
Cette 3e édition de la semaine de la voile est donc une réussite et la municipalité souhaite lui donner de l'ampleur, espérant accueillir 100 bateaux en 2009.
Le Journal du Calvados, n° 91, printemps 2008 et actualités régionales.

LA ROCHELLE : le GRAND PAVOIS du 10 au 15 SEPTEMBRE

Le Grand Pavois, salon nautique à flot se tiendra du 10 au 15 septembre prochain au Port des Minimes de la Rochelle Il entend se singulariser par son nombre de nouveautés dans les voiliers de type Grand Voyage, tendance qui a le vent en poupe et nombre de chantiers ont multiplié les créations ces dernières années sur ce marché spécifique.

PECHE

OPERATION « FLOTILLE MORTE » DE NOMBREUX PORTS EN PLEIN DESARROI

Le prix du gazole a engendré de nombreuses manifestations dans la plupart des ports français de MANCHE, de BRETAGNE, ou d'ATLANTIQUE et de MEDITERRANEE. Les pêcheurs français ont été rejoints par ceux des autres pays européens. En dépit des divergences sur les modes d'action, celles-ci traduisaient toutes un immense désarroi face à la hausse fulgurante du prix du carburant. Le Plan BARNIER, à hauteur de 40 millions d'euros, devrait répondre aux attentes immédiates des professionnels.
« Faut-il davantage aider le secteur ? Aujourd'hui plus que jamais, son avenir est en jeu. » comme le soulignait Laetitia CLAVREUL.
Le Monde des 20, 21 et 23 Mai 2008 et chaque semaine, les articles parus dans le marin , de Mai et Juin , qui ont longuement commenté ces faits.

PECHE AU THON ROUGE INTERDITE

Le 13 juin, la Commission européenne a annoncé que la pêche au thon rouge serait interdite, à partir du 16 juin 2008, en Méditerranée, soit deux semaines avant la fermeture officielle, les quotas de pêche annuels étant, selon elle, déjà atteints.

Cette décision a immédiatement suscité les protestations de la FRANCE et de l' ITALIE. Le ministre de la Pêche, Michel BARNIER, a d'ailleurs saisi le Conseil des ministres de l'Union européenne pour contester cette interdiction. Le conseil "pêche" doit se réunir mardi.

Le marin, 20 Juin 2008

TOURISME ET CULTURE

JOURNEE EUROPEENNE DE LA MER : 20 MAI

La Commission européenne a proposé la date du 20 mai pour célébrer la mer en Europe. Elle a organisé pour cette première fois, une grande conférence à BRUXELLES pour sensibiliser le public à l'identité maritime.
La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (C.R.P.M.) s'est associée à cette manifestation et à l'action « Sail for EUROPE », voilier qui fera le tour de l'Europe.
Contact erinco.mayrhofer@crpm.org

TOURISME : LA FRANCE CONSERVE SON RANG DE 1ère DESTINATION MONDIALE

La France reste devant l' Espagne en accueillant près **de 82 millions de touristes** (+ 4% entre 2007et 2006) mais ces deux pays européens sont en retrait par rapport à l'évolution du marché mondial.
Les Assisses du Tourisme qui se tiennent à PARIS les 18 et 19 Juin seront l'occasion d'en débattre et d'envisager les perspectives d'avenir face à la concurrence européenne et internationale.
Le Secrétaire d'Etat au Tourisme, Hervé NOVELLI, aura l'occasion de rappeler que l'offre touristique, aussi riche soit-elle grâce au patrimoine unique de notre pays, doit permettre de générer plus de recettes touristiques (la France étant au 3ème rang à ce titre). Elle devra s'adapter pour accueillir les populations touristiques des pays émergents et répondre aux enjeux de nouveaux modes de consommation.
Site du ministère de l'Economie et des Finances
La Gazette, 9 juin 2008 ,p.17

ODIT France organise le **Mardi 24 Juin 2008**, en partenariat avec le Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, un séminaire consacré à la **valorisation touristique des territoires insulaires.**
Voir site ODIT France

CONCESSIONS DE PLAGE : UNE MISSION d'EVALUATION

Le décret de 2006, attaqué par la Fédération Nationale des plages et restaurants, vient de voir sa **légalité confirmée par un récent arrêt du Conseil d'Etat (CE 14 avril 2008)**. Ce décret avait été élaboré après plusieurs années de discussions et sa publication était très attendue mais son application rencontre des problèmes assez complexes.
Le gouvernement ne méconnait pas les difficultés d'application rencontrées par certaines communes et plagistes pour le renouvellement des concessions. Il apparaît que, dans certains cas, la démolition des constructions en dur pour les activités balnéaires et le démontage des installations, après la période d'exploitation, posent problème, en dépit des dérogations possibles, pour la fréquentation touristique hivernale
L'existence de concessions et de sous traités d'exploitation ne remet pas en cause la destination fondamentale des plages, à savoir leur usage libre et gratuit pour le public.
Les ministres, Jean-Louis BORLOO et Michèle ALLIOT-MARIE, ont demandé , par lettre du 28 avril 2008, au Conseil Général des Ponts et Chaussées, à l'Inspection Générale de l'environnement et à l'Inspection Générale de l'Administration, de désigner une mission conjointe pour évaluer les difficultés d'application du décret du 26 mai 2006 et rencontrer les élus et les professionnels confrontés à ces problèmes.
La Gazette, n°17, 28 avril 2008, p ;49

DES PHOTOS DU CONSERVATOIRE du LITTORAL à la B.N.F. de PARIS

Du 20 mai au 29 juin 2008, le Conservatoire du Littoral expose sa collection photographique à la BNF site François Mitterrand., dans la galerie de verre autour du jardin en contrebas. Un agréable moment avec les « vues sur la mer » de grands photographes : Josef Koudelka, Sabine Delcour, Raymond Depardon, Marc Deneyer, Eric Dessert, Harry Gruyaert, John Davies, Thierry Girard et Michael Kenna .
Bibliothèque Nationale de France - site François-Mitterrand ; Quai François-Mauriac ; 75013 Paris ; métro ligne 14

Charles LAPICQUE au Musée de la Poste à PARIS

L'exposition présente les différentes périodes de cet artiste et insiste sur certaines thématiques dont la Bretagne et la mer auxquelles il restera profondément attaché toute sa vie.

Dès l'arrivée à la Gare Montparnasse, quelques minutes suffisent pour retrouver les œuvres de cet artiste amoureux de la mer .

Exposition au Musée de la Poste, jusqu'au 13 septembre 2008

ROUEN : l'ARMADA, FETE NAUTIQUE du 5 au 14 JUILLET

ROUEN, capitale de NORMANDIE et du département de SEINE MARITIME, vous ouvre ses portes.

Grands voiliers, privés et militaires seront au rendez vous de cette fête maritime où la grande nouveauté, la "**Sail Training International**", association internationale qui organise à travers le monde des courses de grands voiliers, est partenaire de "L'Armada 2008". Autre attraction : le Pont Gustave FLAUBERT, pont mobile le plus haut d'Europe et le plus long du monde .

BREST : FETE MARITIME INTERNATIONALE DU 11 au 17 JUILLET

5° édition de ce célèbre évènement pendant lequel des bateaux, des voiliers et des équipages du monde entier se retrouvent au port de BREST pour naviguer ensemble et partager des animations nautiques. L'occasion aussi de découvrir des cultures maritimes différentes. Une régate en direction de DOUARNENEZ est organisée.

2 000 bateauxenviron sont attendus, 60 anciens caboteurs ou grands voiliers affrétés, 30 pays seront représentés et plus 15 000 marins. 7 kilomètres de quais animés, 8 grands pôles d'attraction à thèmes (région maritime, patrimoine de la BRETAGNE, 300 exposants et plus de 2000 artistes.
BREST attend un millions de visiteurs venant des quatre coins du globe pour passer de bons moments et découvrir la culture maritime de toutes les régions du monde.
www.office du tourisme de BREST ; www.bretagne-info-nautisme.fr/ Brest-2008-la-fete-maritime

A LIRE

La République et ses territoires : Laurent DAVEZIES

Comment accroître la compétitivité d'un territoire à partir du tissu économique existant ?

Edition du Seuil, collection « La république des idées » 110 pages

Urbanisme : vers une réforme du droit de préemption

Une introduction de Jean-Pierre DUPORT qui a présidé le groupe de travail du Conseil d'Etat sur le droit de préemption urbain (D.P.U.). Il livre son analyse technique et souligne que le D.P.U. est un outil politique au service des collectivités qui peuvent l'utiliser en matière de maîtrise foncière.
A noter cependant le mauvais usage qui en est fait si l'on se réfère à la multiplication des contentions du DPU dont le nombre a été multiplié par 4 en 10 ans et dont le taux d'annulation est de 40 %.

Dossier AJDA ; 14 avril 2008 p. 731 à 747.

NB : à rapprocher de la réflexion menée actuellement par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale qui avait envisagé d'étendre le DPU aux baux commerciaux .

Logement Outre-mer : les conclusions du rapport de la commission des finances du Sénat

Henri TORRE (Ardèche), rapporteur spécial de la mission Outre-mer, dresse un bilan en demi-teinte des progrès réalisés en matière de politique du logement,, dénonçant le dispositif de la défiscalisation appliqué au logement outre-mer. Les effets pervers sont importants car cette politique a conduit à « une production de logements souvent inadaptés aux besoins des populations et qui favorise la hausse du prix du foncier».L'absence d'outil d'évaluation de ce dispositif qui permettrait de déterminer son impact économique est également déploré.
http://www.senat.fr/noticerap/2006/r06-88-notice.html. site du Sénat du 30 ami 2008

contact presse o.graftieaux@senat.fr

Réforme des services de l'Etat : D R E et DIREN réorganisées en 2009

Des Directions régionales de développement durables seront le résultat du regroupement de celles de l'Equipement (DRE) et de l'Environnement (DIREN) mais aussi de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Leur objet : correspondre aux grandes réorganisations actuellement en cours des directions et administrations centrales. François FILLON a adressé une lettre aux préfets le 15 mai dernier
www.maire-info.com/26 mai 2006

Tourisme : rapport d'activité du Service d'Inspection Générale du Tourisme 2007

Sous la direction de Jean-Luc MICHAUD, ce raaport présente les actions ménées pour évaluer les actions mises en place depuis l'installation du Conseil National du Tourisme, dans sa nouvelle configuration depuis septembre 2006.

AGENDA

STOCKHOLM, 23/ 27 JUIN 2008, Congrès A.I.V.P « les Villes et Ports innovent pour un avenir solidaire »

PARIS, 10 Juillet 2008 : Conseil National du Littoral à l'Hôtel de Roquelaure

AJACCIO, 4 Septembre, Congrès de l'Association Départementale des maires de la CORSE du SUD

17, 18, 19 SEPTEMBRE TOULON et les JOURNEES NATIONALES de l'ANEL